

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 7 avril 2015

Présents : Christian GIROD, Hubert BACOT, Sébastien HENGY, Sylvette PAULIN, Jacques EME, Brigitte LAMBERT, Cédric BURBAN, Dominique JOLY, Christian DEMESMAY, Danielle FARCY, Martine VERMOT-DESROCHES.

Excusés : Marie-Anne LONGY qui a donné procuration à Sébastien Hengy, Christine MAUFFREY qui a donné procuration à Danielle FARCY, Laurent ROUILLER qui a donné procuration à Hubert BACOT, Fabienne BAUDRAS qui a donné procuration à Martine VERMOT-DESROCHES.

Le conseil a choisi pour secrétaire Hubert BACOT

1/ VOTE DES 4 TAXES 2015 : le maire explique aux conseillers qu'il convient, avant de voter le budget, de discuter sur le produit des taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité pour le maintien des taux votés en 2014, à savoir :

* taxe d'habitation	14.45
* taxe foncière (bâti)	12.33
* taxe foncière (non bâti)	22.98

Le maire fait remarquer que les taxes sont, **pour la troisième année consécutive, reconduites.**

Après le vote des 4 taxes, le budget principal peut être présenté par le maire.

2/ VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2015 : le maire explique comment fonctionne le budget et donne les explications nécessaires à sa compréhension.

Après avoir répondu à différentes questions, il rappelle les achats et travaux prévus en investissement, puis expose le fonctionnement.

Le Conseil municipal, après avoir entendu toutes les explications, et les arguments du maire, adopte à l'unanimité le budget principal 2015 à savoir :

<i>Nature</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes	981 591.16	543 122.00
Dépenses	947 456.69	543 122.00
Solde	34 134.47	0

3/ VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2015 : le Maire présente les travaux et les achats d'investissement puis propose le budget qui se résume ainsi :

<i>Nature</i>	<i>Exploitation</i>	<i>Investissement</i>
Recettes	253 057.45	137 451.65
Dépenses	242 542.97	137 451.65
Solde	10 514.48	0

Soumis à l'approbation des membres, le budget 2015 est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Navette Fraisans/Besançon** : la convention avec le Conseil Général du Jura arrivant à son terme, il convient de savoir si le conseil souhaite reconduire ce service. Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire cette convention. Le maire regrette toutefois que les jeunes n'utilisent pas plus ce moyen de transport économique pour se rendre sur Besançon (4.00 € aller/retour).

Rappel : la navette part de la Place de l'Islole à 13 h 10, tous les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de chaque mois. Elle peut faire un arrêt à l'hôpital Minjoz, si nécessaire, puis dépose les voyageurs place Saint-Pierre. Elle les reprend au même endroit et le retour à Fraisans se fait aux alentours de 18 h 22.

Vu par Nous, Christian GIROD, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 9 avril 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire, C. GIROD

